

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

Objet : RD - Création du Conseil de développement de l'agglomération

• date de convocation le 20 octobre 2017 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-six octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

• étaient présents : 68

Aillon-le-Jeune

Philippe Trepier

Aillon-le-Vieux

Christian Gogny

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Daniel Grosjean

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar

Cognin

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoiz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

La Ravoire

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

La Thuile

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Albert Darvey

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

François Blanc

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Adeline Vincent

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochoaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Bernard Januel

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Pierre Hemar - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Daniel Grosjean - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Marie Perrier à Annick Bonniez - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Sylvie Vuillemet à Luc Berthoud

• conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Anne Manipoud - Dominique Pommat

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

*identité provisoire

Conseil communautaire du 26 octobre 2017

délibération n° 373-17 C

objet **RD - Création du Conseil de développement de l'agglomération**

Sylvie Koska, vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire, rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la création d'un Conseil de développement dans les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

L'agglomération a déployé depuis plus d'un an une concertation inédite et innovante dans le cadre de la démarche du Projet d'agglomération 2030 : la Fabrique du territoire, dont l'objectif était d'inviter chacun à s'emparer du destin de l'agglomération et à construire une vision partagée du territoire à horizon 2030.

Non seulement les élus et les experts, mais aussi tous ceux qui vivent le territoire au quotidien, habitants, acteurs socio-professionnels et économiques... ont participé à cette démarche en cours d'achèvement.

C'est donc dans le but de poursuivre ce projet et les travaux engagés qu'il est proposé de constituer un Conseil de développement composé de citoyens bénévoles issus de la société civile choisis parmi les représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs.

Ainsi, un appel à candidatures est en cours auprès du panel citoyen et des chefs de file impliqués dans la démarche d'élaboration du Projet d'agglomération afin de les inviter à assumer ce rôle.

Vu l'article L.5211-10-1 du code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : crée le Conseil de développement de l'agglomération Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 2 : porte à 25 le nombre maximum de membres du Conseil de développement.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 373-17 C

Objet de l'acte : RD - Création du Conseil de développement de l'agglomération

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalite 6 - Autres

Date de l'acte : 26 octobre 2017

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20171026-lmc1H20262H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20262H1

Date de transmission en Préfecture : 03 novembre 2017

Date de réception en Préfecture : 03 novembre 2017